L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI, (MATIN,) 17 DÉCEMBRE 1830.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 17 décembre.

☞ Un de nos porteurs se trouvant malade, nous prions ceux de nos abonnés à qui L'ABEILLE de ce jour ne serait pas remise, d'avoir la bonté de nous le faire savoir.

☞ Le courrier de la Mobile n'était pas encore arrivé hier soir, au moment où l'on fermait la poste.

Par la goëlette *Cannon*, arrivée hier de la Véra-Cruz, nous avons reçu des journaux de México jusqu'au 20 du mois dernier, et de Jalapa jusqu'au 25 : nous n'avons eu que le temps de les parcourir à la hâte, et nous n'y avons rien trouvé de bien intéressant. Néanmoins nous avons traduit l'extrait suivant d'un supplément au *Registro Oficial*, de México, en date du 20, qui nous a paru mériter une publicité :

PARTIE OFFICIELLE.

" Le gouvernement suprême vient de recevoir par voie extraordinaire, des communications de S. E. le gouverneur et commandant-général de St. Louis-Potozi, par lesquelles on l'informe que le 17 du courant, le colonel Dn. José Marques, inspecteur de la milice civique de cet état, avait dirigé une attaque contre cette capitale, avec une partie des forces du second bataillon local : la résistance que lui opposa la garde de sûreté du premier bataillon de même classe et les précautions que prirent les autorités, l'obligèrent à sortir de cette ville, et poursuivi par le commandant-général, à la tête du neuvième régiment permanent, il fut pris près de la ville *de los Pozos*, avec les autres factieux qui s'étaient joints à lui : ils furent gardés avec soin, et l'on passa immédiatement par les armes le colonel Marques et le lieutenant-colonel D. Joaquin Gavate. Dix heures, seulement, virent naître et s'achever une révolution dans laquelle on a eu l'occasion de juger des sentimens de patriotisme que manifesta le peuple, car les citoyens de toutes les conditions, prêtèrent avec promptitude leurs secours aux autorités dont on ne saurait trop reconnaître le zèle. Demain nous donnerons les circonstances détaillées de toute cette affaire.

"Les exécutions qui eurent lieu, par suite de cette affaire, ainsi que les nombreuses victimes qui périrent, occasionèrent une espèce de consternation, dont l'obstination des factieux, à troubler l'ordre public est seule la cause, ils ne cherchaient rien moins qu'à jeter la nation dans des dangers infinis. Que ce qui s'est passé à San Luis de Potozy leur serve d'exemple! qu'ils sachent que la nation toute entière est prononcé contre eux et que la punition la plus sévère atteindra les délinquants."

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 18 octobre.

Nous avons appris qu'un emprunt pour les réfugiés espagnols a été, la semaine dernière, sur le point d'être conclu, et que ces négociations ont été interrompues parce que les signatures du général Espoz y Mina et des membres de la junte formée à Bayonne n'étaient pas produites. L'on conçoit que le nom de Mina, dont l'habileté et la circonspection sont connues, serait un gage précieux non-seulement du succès de cet emprunt, mais encore de la moralité de l'Espagne régénérée à payer une dette contractée par un tel homme pour lui rendre la liberté. Voici les bases sur lesquelles sera établi, à ce qu'il paraît, l'emprunt :

1o. Il serait créé 30,000 obligations de 20 actions fortes chaque, soit 1,050 f., signées par un agent espagnol. Chaque obligation serait accompagnée de coupons, portant intérêt à 5 p. 0/0 l'an, payables de six en six mois, à partir de la date d'une seconde signature dont il sera parlé ci après, dans une maison de banque de premier ordre à Paris.

2o. Ces obligations seraient divisées en trois séries de dix mille chacune, désignées par les lettres A. B. C. remboursables en trois années, savoir : une série, ou deux millions de piastres, un an après la seconde signature; une seconde série, un an après; et la troisième série l'année suivante.

3o. Le sort déterminerait l'ordre de remboursement des trois séries; chacune d'elles représenterait trente numéros de la loterie royale de France; la série A. 1 à 30 : la série B. 31 à 60 : la série C. 61 à 90 ; les premiers numéros sortant aux tirages de Paris qui précéderont immédiatement la première et la seconde époque de remboursement, désigneraient les séries appelées à leur extinction les premières.

4o. Il ne serait fait aucune transaction pour aider à l'établissement de l'ordre constitutionnel, qu'il ne fût pris les mesures convenables pour le remboursement de ces obligations ; et, comme condition première, ces obligations seraient acceptées dans toutes les caisses publiques de l'Espagne, au pair de leur montant nominal, et à mesure de leur échéance, en paiement des droits de douane et des impôts et contributions de toute nature.

5o. Aussitôt le rétablissement en Espagne de l'ordre constitutionnel, il serait envoyé un agent à Paris pour reconnaître ces obligations comme dette nationale, et pour les contresigner.

6o. Le prix des obligations serait fixé à 35 p. 0/0 payables comme il suit :

5 p. 0/0 comptant le jour où une autorité constitutionnelle serait établie sur un point de l'Espagne ;
10 p. 0/0 le jour de la seconde signature ;
15 p. 0/0 un mois après.

25.

7o. A dater du jour où serait connu l'établissement du gouvernement constitutionnel, les obligations se vendraient de gré à gré.

8o. Les bons des cortès seraient admis, au cours du jour en paiement de l'emprunt.

9o. Seraient admis à surveiller l'émission de l'emprunt du produit de cet emprunt : un pair de France, un député et un membre du comité français formé pour venir au secours des réfugiés espagnols, ainsi qu'un gérant de chacune des principales feuilles politiques.

PARIS, 17 octobre.

Le ministère paraît avoir renoncé tout-à-fait à l'idée de rendre notre révolution visible afin que, dans l'avenir, elle puisse être vantée comme pure de sang et de vengeance. Malgré la réponse faite à l'adresse de la chambre, on est décidé, assure-t-on, à ne point proposer l'abolition de la peine de mort avant que la chambre haute ait prononcé sur le sort des ex-ministres. La pairie sera libre de s'abandonner aux inspirations du courage et de conscience. Si elle apprécie, nous ne disons par les intentions mais le long enchaînement de fatalités sous l'empire desquelles ont agi les ministres de Charles X : si elle se souvient d'avoir, par sa réponse au discours de la couronne, il y a un an à peine, accepté le concours avec les hommes du 8 août, et qu'elle croie de son honneur de ne pas tuer des hommes qu'elle ne condamna point quand le sentiment unanime de la France les repoussait avec horreur, ce sera son affaire. Nous formons seulement le vœu que, quoi qu'elle puisse décider, elle réussisse à obtenir l'assentiment public, car la désapprobation pourrait amener de grands malheurs.

C'est un principe universellement reconnu, qu'un tribunal une fois saisi, doit prononcer d'après la loi qui existait au moment où il a pris connaissance de la cause. On ne sait pas comment la chambre a pu vouloir que le gouvernement violât ce principe sacré, en changeant, dans l'intérêt des prévenus, et pendant le cours même du procès, la loi pénale qui leur était applicable. Le prétexte philantropique a pu faire illusion à beaucoup de gens sur l'odieux de ce nouvel arbitraire ; mais si la peine encourue, par exemple, au lieu d'être la mort, eût été une simple peine infamante ou correctionnelle, qu'elle indignation n'eût pas été excitée chez ces mêmes personnes par la proposition de changer la loi tandis que les accusés étaient en jugement, et de substituer la peine capitale à la peine moins rigoureuse que la loi existante eût portée ? En principe, pourtant, l'acte est le même. C'est porter sur la loi une main profanatrice, dans un moment où la loi, prête à prononcer, doit être sacrée à tous, aussi bien dans l'intérêt de l'accusé que dans celui de la société ; car, aujourd'hui c'est l'accusé qui profitera de l'altération de la loi et la société qui en souffrira, et demain, les rôles étant changés, l'accusé sera accablé et la société outrera sa vengeance. C'est pour cela qu'il faut que la loi soit respectée, une fois agissante. Quand le juge, représentant de la loi, a pris place sur son siège et cite l'accusé, la loi est immuable ; elle est au dessus de tout pouvoir et dans l'état, au-dessus du législateur lui-même : sans cela elle ne serait jamais loi un quart-d'heure de suite : le juge, au moment de rendre la sentence, aurait toujours à trembler, dans le doute si la loi peut ou ne peut pas être un peu plus parfaite qu'elle ne l'est ; et, comme il faut s'arrêter à quelque chose, on a dit dans tous les temps et dans tous les lieux : " Sitôt la cause appelée, la loi qui doit condamner ou absoudre est irrévocable, souveraine, au-dessus de tout examen." Tant mieux pour l'accusé si elle est trop douce, tant pis pour lui si elle est trop sévère. A côté de tout bien, il y a un inconvénient qu'il faut accepter. C'est un malheur que le châtiment ne puisse pas, dans certains cas, être adouci au gré des miséricordieux : mais c'est un bien, en proportion beaucoup plus précieux, que la peine aussi ne puisse pas, toujours et à tous les moments, être aggravée par les impitoyables : c'est là ce que la chambre a oublié, ce qu'elle a ignoré, malgré la présence de ses grands jurisconsultes, et elle n'a proposé rien moins que la violation d'un principe conservateur des sociétés.

Peut-être n'est ce pas ainsi tout-à-fait qu'on a considéré dans le premier moment l'adresse de la chambre au roi; mais, sans mesurer tout le danger de la résolution en elle-même, ce qu'on a vu le plus généralement, c'est le mépris de la loi. Qu'on s'en persuade bien, la haine qu'on peut porter aux anciens ministres n'est point le sentiment auquel ont obéi la plupart de ceux qui parlent aujourd'hui avec indignation de l'adresse de la chambre. Ceux donc qui croient défendre la chambre en disant que la révolution doit être pure de sang, et qu'il ne faut pas tuer des ennemis vaincus, ceux là ne répondent pas du moins à la réclamation la plus légitime et la plus vive, qu'il puisse être noble, généreux, équitable et même, sous un certain point de vue, clémence les jours des anciens ministres, ce n'est pas là ce que l'on conteste; mais que tout moyen soit bon pour procurer à la France cet honnête gloire d'être clémente après avoir été terrible dans le combat; qu'on ne puisse trop se presser de rassurer dans leurs terreurs d'accusés ces mêmes hommes qui, aujourd'hui, nous feraient fusiller sur des cours prévotales s'ils eussent vaincu; qu'on fait immoler la loi pour qu'eux ne meurent point; que le gouvernement doive se désarmer en présence des dangers, se dépouiller étourdiment d'une pénalité dont le maintien importe à la consolidation de l'ordre, et cela dans la crainte que l'arme en se retournant dans sa main ne blesse quelques ennemis sans cœur et sans loyauté, c'est à dessus que se sont enfantées toutes les imaginations. En deux mots, l'intention de sauver les ex-ministres a pu ne pas plaire à tout le monde, ce qui a révolté le grand nombre, c'est le moyen par lequel on a prétendu les sauver.

On semble avoir renoncé à ce moyen. Il a été arrêté, dit-on, dans le conseil d'hier qu'on ne tiendrait pas compte de l'adresse de la chambre. Cela sera fort sage, mais il est fâcheux que le gouvernement n'ait pas cru devoir jusqu'ici donner quelque publicité à cette dernière résolution.

Malgré les *on dit* les plus rassurans, l'impression produite par la réponse du roi à la députation de la chambre existe, et le ministère seul peut la détruire complètement. Il est important que les débats de la procédure ne s'ouvrent point au milieu des passions en fermentation, et qu'on sache bien que, jusqu'à ce que l'arrêt soit rendu, le gouvernement ne veut intervenir en aucune manière en faveur des accusés. L'exemple de respecter la loi et de laisser à la haute cour, dans ses opérations, latitude complète, doit être donné par le gouvernement, si l'on veut que ce peuple, tout on a paru se fier, n'essaie pas non plus de s'assurer par lui-même la justice qu'on lui a promise au nom de la chambre haute. Le peuple n'est pas sanguinaire, et il l'a montré : mais il ne veut pas non plus qu'on le joue, et il l'a fort très-bien voir aussi. Qu'on n'ait pas l'air de douter de sa générosité, et on le trouvera généreux. On peut exciter sa pitié en faveur des anciens ministres, mais c'est après qu'il les aura vus égaux devant des lois dont tous les jours il éprouve les rigueurs, sans que la philantropie des deux centres de la chambre s'en émeuve. On pourra frapper sa raison, mais par le puissant ascendant de la vérité, et non par des défaites ridicules.

Il s'est trouvé dans nos grandes journées de juillet des vertus populaires, auxquelles on n'avait pas cru jusque-là, et qui ont condamné, dans beaucoup de ses parties, un système politique bâti sur des plus fausses données, en ce qui concerne l'intelligence et la moralité du peuple. Espérons que, dans le grand procès qui se prépare, le peuple surprendra encore ceux qui pourraient le croire altéré du sang des prisonniers qu'il a si glorieusement faits. Nous qui voudrions voir le cens électoral descendre bien en deçà des limites que lui ont assignées les propositions les plus hardies, nous avons de la dignité du peuple de Paris une autre idée. Nous croyons qu'il n'y a pas dans cette brave et intelligente population un seul homme sachant lire qui ne se crût le dernier des misérables s'il était jamais tenté de plonger ses mains dans le sang d'hommes désarmés et placés sous la sauvegarde des lois : or; la dernière révolution, révolution faite par le sentiment admirable et universel de l'importance qu'il fallait attacher à la liberté de la presse, a prouvé qu'il n'y a plus d'ignorans, plus de ces hommes abrutis et privés d'idées qui, pour un assignat, se faisaient massacreurs à la journée. Autant la valeur des héros de l'Hôtel-de-Ville est au-dessus de celle des vainqueurs de la Bastille, autant le peuple d'aujourd'hui l'emporte en moralité et en lumières sur le peuple d'il y a quarante ans. C'est là dessus qu'il faut compter pour sortir sans désordre de la situation embarrassante où nous place la difficulté de finir une révolution par un acte de justice qui n'ait rien de révolutionnaire.

PARIS, 18 octobre.

Lorsque les révolutions politiques ne viennent point entraver ou arrêter tout à coup les opérations commerciales et les travaux de l'industrie, l'intervention du gouvernement dans les affaires de cette nature ne saurait être avantageuse aux parties intéressées. Le commerce et l'industrie, pour prospérer, ont besoin, en règle générale, d'être abandonnés à eux-mêmes, et les ressources qu'ils ne trouvent pas en eux sont aussi dangereuses pour leurs intérêts, que les obstacles qui s'opposent à leur développement.

Mais lorsque des événemens extraordinaires et qu'aucune prudence humaine ne pouvait prévoir, viennent porter la perturbation dans toutes les branches de l'industrie, alors la question change; aux maux extraordinaires il faut des remèdes extraordinaires.

L'industrie est aujourd'hui dans un état de crise des plus alarmans : c'est une vérité qu'on ne pourrait dissimuler plus longtemps sans une grave imprudence. La consommation générale a diminué d'une manière sensible. Parmi les causes qui ont amené ce résultat, la principale est, sans contredit, dans les événemens si inattendus, si prodigieux, dont nous avons été les témoins. Les entrées réelles ou simulées que la prévoyance de l'avenir a fait naître ont resserré le crédit, arrêté la circulation de l'argent, interrompu le mouvement des affaires : les rentrées ne se faisant plus, il est devenu impossible de satisfaire aux engagemens échus; de là des suspensions de paiement, des faillites accablantes, et tous les maux qui, à certaines périodes, viennent fondre sur l'industrie.

Le gouvernement a compris que le moment était arrivé de sortir des règles ordinaires, et de prêter son appui à tant d'intérêts compromis. Une somme de trente millions va être accordée aux commerçans et fabricans ; mais comment cette somme sera-t-elle appliquée? Quelles seront les branches de l'industrie qui fixeront plus particulièrement la sollicitude du gouvernement?

Il est une de ces branches qui mérite à tous égards d'être distinguée, soit à raison des services qu'elle a rendus à la cause publique, soit à raison de son importance et du grand nombre d'existences qu'elle soutient : nous voulons parler de la librairie. Les services rendus par les écrivains, ouvriers de cette industrie occuperont une place distinguée dans l'histoire de nos quinze dernières années : les libraires ont bravé les procès, la prison, les amendes : ils ont fait de nombreux sacrifices, afin de répandre des productions qui attaquaient les principes du gouvernement inique sous lequel gémissait la France. Aucune classe de producteurs n'a été plus constamment en butte aux persécutions. L'on n'ignore pas non plus la part qu'a prise à nos grandes journées cette partie de la population de Paris qui vit des travaux de la presse : c'est à elle, c'est à son intelligence et à son audace qu'on doit en grande partie le succès obtenu. Quant à l'importance de l'industrie du libraire, des calculs exacts démontrent qu'elle emploie plus de 35,000 individus, et qu'elle produit une valeur égale à 42,500,000 francs. Ainsi, secourir la librairie, c'est secourir 35 mille individus actifs, intelligens, pleins de courage, et qu'il serait dangereux de laisser sans travail.

C'est pourtant ce qui arriverait si la librairie n'avait point une part dans les secours que le gouvernement a le projet de donner à l'industrie. Un très grand nombre d'entreprises, que le progrès de l'instruction publique et les idées libérales avait fait concevoir, ont été commencées : le besoin de donner à bon marché a forcé à faire des tirages considérables, qui commencent à trouver leur écoulement, et c'est dans ces circonstances que les événemens de juillet sont survenus. Les esprits, occupés des grandes choses qui se passaient autour de nous, n'étaient guère portés du moment et les entrepreneurs n'espéraient qu'à force d'argent, se sont tenus à coup de commandes des ouvriers qui les avaient aidés pendant trois ou quatre années à mettre plus de perfection dans les produits de la librairie et l'impossibilité pour les libraires de subsister à leurs engagemens.

Ainsi, cette industrie si utile, si intéressante, si honorable, se trouve, plus directement qu'aucune autre, victime de notre révolution, à laquelle elle a contribué avec tant de constance et d'efficacité. Les livres, malgré leur importance par rapport au développement de l'intelligence et aux progrès de la civilisation, ne sont pourtant, commerciaux, rien qu'un objet de luxe : lorsque les autres industries souffrent, la librairie doit souffrir mille fois davantage : en effet, l'on se prive d'un livre plutôt que d'un meuble, d'un vêtement, d'un aliment. C'est ce qu'on peut observer aujourd'hui. Aucune classe de l'industrie n'est dans un état de détresse que la librairie éprouve le besoin d'exposer d'une aussi vive manière à l'opinion.

Pressés par les circonstances, les libraires de Paris se sont réunis, et ont nommé une commission qu'ils ont chargée de préparer un travail afin d'exposer au gouvernement les souffrances de la librairie et les moyens de venir à son secours. Ce travail a été fait et présenté, dit-on au ministre des finances. Les demandes des libraires ne sont pas exorbitantes; dans sa répartition des 30 millions promis à l'industrie, ils réclament qu'une part proportionnée à l'importance et à la quotité de leurs produits soit comparée à l'ensemble des produits de l'industrie française. Nous faisons des vœux pour que leur demande soit accueillie, et surtout qu'elle le soit sans délai; autrement le mal serait irréparable. Ce n'est pas tout d'appliquer un remède, il faut l'appliquer à propos. Que le gouvernement se hâte, une trop longue délibération perdrait tout.

ERRATA.—Dans le dernier paragraphe de notre article éditorial d'hier, au lieu de ces mots: " Nous espérons aussi que la *vérité* de nos sentimens" ; lisez : " Nous espérons aussi que la *vivacité*" &c.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE-ORLÉANS.

EXPEDIÉS.

Navire Heroine, Gurrell, Liverpool, R G L Depeyster.
Brick Trent, Barstow, New-York, Barstow & Adams.
Brick Anna Maria, Shorndyke, Baltimore, capitaine.
Goël. Elizabeth, Miller, Mobile, capit.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Atlas, Davis, des Passes, ayant mis en bas les bricks Navarino et Catherine, et une goëlette espagnole. Il a amené du Fort Jackson le brick Earl of Brewster. Le Catharine et le Shamrock se sont jetés près de la barre N. E. dans un coup de vent du N. O — L'Atlas est parti de la Balise le 15 à 2 heures : la barque Marshal McDonald, de Liverpool, et un brick dont on ne connaît pas le nom, se dirigeaient vers la passe S. O. Rien de nouveau en rivière. L'Atlas est resté pour aller chercher la goëlette Yoram, échouée à la Grande-Prairie.

Bateau-à-vapeur Post Boy, de la passe du S. O., ayant conduit en bas le navire Liverpool—il a amené au port le navire Home. Il est parti de la passe hier à midi; le navire Bolivar était échoué sur la barre, avec perte de son gouvernail. Le Pilot était à son côté. Le navire Crescent est échoué au dessous du Bayou de l'Est. Il n'y avait que 12 pieds d'eau sur la barre. Le navire John Hale et le brick Caroline étaient au fort Jackson.

Bateau-à-vapeur Pilot, de la mer, avec du coton provenant du navire Bolivar. Les navires Liverpool et Charles étaient au dedans de la barre ; une barque supposée anglaise, était en dehors; la goëlette espagnole Hevarie de la Havane, était échouée à la Grande Prairie. Rien de nouveau en rivière.

Bateau-à-vapeur Huntsville, Bradford, de la Trinité, avec 236 balles coton à Cooper, Carruthers & co. 169 W M Beal, 9 N & J Dick & co. 31 à A Fisk & co. 3 à M White, 57 à Hagan & co. 40 à Yorke, Macalester & co. 19 à T B Gilliam, 42 to W Bullitt, 53 à B F West, 20 à Brander & M'Kenna, 12 do 2 malles à J G Banks—25 pas à la ch. 69 sur le pont.

Bateau-à-vapeur Beaver, Kimball, d'Alexandrie, avec 236 balles coton à J Hagan & co. 47 à Reynolds, Byrne & co. 117 à J Linton, 11 à Toledano & Gaillard, 41 à P Smith & co. 4 à Williams & Lee, des cuirs à ordre - 19 pas.

Bateau-à-vapeur Globe, Clark, des Natchitoches, avec 649 balles coton à Reynolds, Byrne & co. 115 à J Lenoir, 8 à ordre, 6 à Gaillard & Brown & Morton—15 passagers.

Bateau-à-vapeur Souvenir, Patrick, Donaldsonville, avec 22 balles coton à P Duberrand, 90 bls melasse à Toledano & Gaillard, 24 à des passagers—40 passagers.

Bateau-à-vapeur Stranger, S English, de St. Louis, avec un chargement assorti à Reynolds, Byrne & co; A Fisk & co; C D Gardner; Caillander & Deblois; et autres.

ARRIVÉ AU BASSIN.

Goël. Rover, de Carrington, avec 148 balles coton à Bagley & Merritt; 23 à A Fisk & co.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 19 DÉCEMBRE,

MARIE,

Opéra en 3 actes, paroles de Planard, musique de Herold, orné de tout son spectacle, et des deux belles décorations, représentant le Lac de Genève et ses environs, peintes par Mr. DEVELLE.—Un ballet mêlé après,

MADAME ÉDOUARD,

Ex-élève de Mme. Vestris et première danseuse du Théâtre de Park, à New-York, dansera

Un Grand Pas Seul

DANS LE GENRE SÉRIEUX.

Le spectacle sera terminé par la reprise de

I'IRATO,

OU L'EMPORTÉ,

Opéra en un acte, paroles de Marsollier, musique de Méhul.

En attendant—*Guillaume Tell*, opéra nouveau — *La Famille A l'Athénienne*, vaudeville nouveau. *Mon oncle Bonsu*, comédie nouvelle.

DEMAIN!!!

LOTERIE

DE

L'EGLISE CATHOLIQUE

DE

BATON-ROUGE,

Onzième Classe,

☞ Le tirage aura lieu Samedi 4 Décembre.

GROS LOT.

12,000 PIASTRES!

PROSPECTUS:

1	Lot de	12,000
1	do. de	4,000
1	do. de	1,200
1	do. de	900
1	do. de	800
1	do. de	684
6	do. de	600
6	do. de	400
6	do. de	200
156	do. de	45
155	do. de	20
624	do. de	8
7,800	do. de	4

PRIX DES BILLETS:

Billets entiers ..... 4—00 et quart en proportion. Les billets gagnants se payeront sans escompte.

Billets se trouvent en vente

AU BUREAU DU DIRECTEUR,
17 dec. No. 81, *Rue de Chartres.*

J. Anglaire,

Rue Royale entre celle Conti et Dauphine No. 234,

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de recevoir par le navire Helvetia du Havre, un assortiment de JOUAILLERIE BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE, plaqué en argent; DITTO PERLE FAUSSE, ainsi qu'un grand nombre d'articles de fantaisies pour étrennes. 17 dec—3

A VENDRE

DEUX SUPERBES TABLEAUX dont un représente l'intérieur et l'autre un grand paysage naturel du célèbre peintre vénitien. ☞ On peut les voir à toute heure du jour chez Mr. Jourdin, libraire, moyennant deux escalins par personne. 17 dec—2

INDIGO.—27 sacoches d'indigo de Guatemala de première qualité, à vendre par M. S. ISRAEL & CO.
17 déc— No. 40, rue Toulouse.

TAFIA.—10 barriques de tafia de première qualité, (de la Bourbon) à vendre par M. S. ISRAEL & CO.
17 déc— No. 40, rue Toulouse.

J. W. ZACHARIE & Co., offrent à vendre à scie en gros : 50 caisses gobelets allemands 3 à 6 douzaines; 2 do. lustres; 1 do. violon; 5 do. cuillères; 203 cuillères à gravoche; 34 bards vaisselle-vier; 6 bardes, dans ces articles ayant droit au drawback.—De plus, 2 malles mouchoirs madras; papier à lettres et à cigare; 50 caisses Sherry-Vale; 4 do. balles indiennes; 1 do. mouchoirs d'un nouveau goût; 1 do. rubans de couleurs vives; 506 sacs café fin vert, arrivant de la Havane. 17 déc.

70 [illegible] à vendre par STETSON & AVERY.
17 dec No. 27, rue du Camp.

EL abajo firmado toma licencia de avisar á los comerciantes que trafican con Méjico y á los otros, que tiene en su establecimiento de Prensa de Algodon, esquina de las calles de Common y St. Charles, UNA PRENSA HIDRAULICA de primera calidad y en buen órden, con la cual puede inmediatamente prensar y poner en balas todas especies de Mercancias, Cuero, Peleterias &a. con mayor comodidad y despacho.
17 diciembre—12 GEO. WELSH.

TOILE A VOILE.—80 pièces Toile-à-voile de Russie, de première qualité, reçues par le brick Envoy et à vendre par WILLIAM G. HEWES,
16 déc No. 9, rue du Camp.

RAISIN ET VIN.—Le reste du chargement du brick Independence, venant directement de Malaga, et consistant en environ 1700 caisses Raisins, 100 quarts de barrique Vins, et 80 jarres de Raisins en grappes, à vendre par WM. G. HEWES,
16 déc No. 9, rue du Camp

ORGE perlée, Camphre, Jus de Réglisse en bâtons, Magnésie calcinée, Pillule bleues de Mass, Poudres de Seidlitz, et Bouteilles pour vin de madère : en débarquement du navire John Linton, et à vendre par JAMES S. SHAW, droguiste,
16 déc Encoignure Royale et Bienville.

NÉGRES A VENDRE.

ON offre à vendre à l'amiable deux beaux Nègres Américains, savoir :

Une négresse âgée de 20 à 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, sachant un peu coudre : elle est aussi bonne paissière.

Un nègre âgé de 26 ans, bon charpentier.

Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. S'adresser, pour les voir, au bureau de cette feuille. 16 déc—3

A LOUER A BON MARCHÉ.

Jusqu'au 1er. d'Octobre prochain, le Magasin ci-devant occupé par les Calvin Porter, No. 19, rue de la Levée, convenable pour tenir des comestibles ou des marchandises en entrepôt. S'adresser à
11 déc LEWIS WALTON & Co.

POUR BALTIMORE,

Le beau brick **KNOTT**, capitaine Vouster, en chargement au haut de la ville, peut prendre environ 60 boucaults de sucre. S'adresser à W. G. HEWES,
16 dec No. 9, rue du Camp

POUR BOSTON.

Le navire HEWES, (A. No. 1) capitaine John Spear jr. ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à WM. G. HEWES,
16 déc No. 7, rue du Camp.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette fine voilière **GENERAL GEDDES**, cap. Hague, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai.—Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au capitaine à bord qui bien à J. W. ZACHARIE & Co.
11 dec.

POUR TAMPICO & VERA CRUZ.

La goëlette fine voilière **ALTAMIRA**, dite *le Jackson*, cap. F. Piloud, sera prête à prendre du fret et des passagers pour les ports ci-dessus, le 10 du courant. Elle a de bons emménagemens. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou à VICTOR DE LA COVA
9 déc—3 Rue St. Louis, No. 46

POUR BOSTON,

Le beau brick fin voilier **BALTIC**, capitaine Bradford, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à STETSON & AVERY.
7 déc rue du Camp No. 27

DEMANDE

D'un navire de 250 à 300 tonx. pour l'Europe. S'adresser à STETSON & AVERY,
4 déc Rue du Camp, No. 27.

A FRETER.

La goëlette **DART**, capit. Adams: est prête à recevoir un chargement, et, sous tous les rapports, un superbe batiment. On préférerait un frêt pour les Attakapas ou pour l'Appalachicola. Elle peut admettre 500 barils dans sa cale, ou l'équivalent. Elle est fine voilière et tire peu d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine à bord.
26 nov THOMSON & GRANT.

A FRETER.

Le beau brick neuf **AVIS**, enregistre A, No. 1, double, cloué et cheville en cuivre. S'adresser à
25 nov THEO. NICOLET & CO.

A VENDRE OU A LOUER.

LA DISTILLERIE appartenant au soussigné, avec ses dépendances, prête à être mise en activité, ainsi qu'avec autant de nègres qu'il en faudra pour son exploitation : elle est située à un mille et demi du bas de la ville. S'adresser à DAVID OLIVIER,
14 déc—12 Rue Conti, No. 84.

☞ AVIS.—NAVIRE WARREN.—Les consignataires de ce navire sont avertis que l'on commencera à effectuer son déchargement ce matin, en face de la rue de l'Esplanade, et que le capitaine ne sera pas responsable des marchandises après qu'elles auront été déposées sur la Levée. 16 décembre

☞ Le brick **ENVOY**, de Boston, est en pourparler presqu'en face de la rue Toulouse. Les consignataires sont priés de venir bien vite recevoir leurs marchandises. 15 déc

Salle d'Orléans.

MESDAMES et MESSIEURS les DANSEURS DE BALS DE SOCIÉTÉ *de la Salle d'Orléans*, sont priés de vouloir bien se réunir samedi prochain 18 du courant à 5 heures du soir, dans la dite salle, pour la nomination des commissaires.
14 déc—5

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues Bourbon et d'Orléans.

SAMEDI 18 Décembre 1830.

Grand Bal Paré.

Prix d'entrée, cavalier $1.

Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. ☞ Les cavaliers trouveront un fauteuil pour y déposer leurs cannes et manteaux.
16 décembre—3

CHAISES & WAGONS.—10 douz. chaises de nouvelle communes, 2 wagons légers, en débarquement du navire Warren, à vendre par STETSON & AVERY.
15 déc 27, rue du Camp.

CHAMBERTINS, MAQUEREAUX &c. 304 bls. Maquereaux Nos. 1 & 2—135 demi do. do. Nos. 1 et 2.—300 caisses farine blanche et sèche, grande—100 caisses dite de baleine.—8000 sacs de Gunny.—30 bls. vinaigre.—77 balles de foin, en débarquement du brick Envoy, à vendre par STETSON & AVERY,
15 déc. Rue du Camp, No. 27.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME LACOUTURE a l'honneur de prévenir le public et ses amis en particulier, qu'elle a transféré son domicile au No. 140, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse.

On trouvera constamment chez elle, en gros et en détail, Liqueurs et Sirops de toute espèce, Dragées, Confitures, et tous les articles de son état, au plus juste prix. 15 déc—12

EN déchargement du navire William & John et à vendre au No. 39, rue de la Levée,
80 balles Foin de Perth Amboy,
400 Churnes patentées du No 1 à 4.
14 déc THOMSON & GRANT.

250 sacs de café vert, qualité supérieure, en débarquement de la goëlette Empereur, et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.
14 déc

UN jeune Suisse, d'une fréquentation respectable, et dernièrement arrivé d'Europe, désirerait s'employer comme commis. Il entend parfaitement la tenue des livres, et connaît les langues françaises, allemandes et anglaises. Des informations satisfaisantes sur son compte peuvent être données, en s'adressant à THEO. NICOLET & Co.
14 déc

RAISIN en débarquement du navire John Linton, de New-York et à vendre au No. 39, rue de la Levée,
200 caisses raisin muscat en grappes, d'une qualité supérieure et ayant droit au *drawback*.
50 barrils cornichons assortis,
25 barril bierre de Mounsey,
10 ballots bradequins fins,
50 caisses thé Young Hyson et Poudre-à-canon,
50 caisses tabac de Richmond, de 8 à 10 liv.
15 barils orge perlée,
4 caisses graines de jardinage très-fraîches, garanties avoir été ramassées cette saison.
17 déc THOMSON & GRANT.

MARCHANDISES FRAICHES.

LEWIS WALTON & CO., au coin des rues de la Douane et de la Levée, ont reçu par le navire Kentucky et autres arrivages récents de New-York, un assortiment complet d'habillemens frais, qu'ils offrent à vendre à bon compte, en gros et en détail. 11 déc

DES avances libérales seront faites sur des envois de Sucre, Melasse et Coton pour New-York. S'adresser à THOMSON & GRANT.
11 déc

Huile de Baleine, à vendre par STETSON & AVERY.
3 décembre

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 17 du courant, il sera vendu à la rue Bienville, vis-à-vis le magasin de Mr. T. Toby, à 4 heures de l'après-midi, 70 sacs charbon de terre. 17 déc.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI 17 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin rue Conti, 1 caisse plumes, 1 do. bas de coton, 1 do. indienne, 1 do. bretagnes, 2 d. courtepointes, flanelles, étoffes, gants, soie, &c. Plus le même jour, 7 barriques vin rouge, [illegible] 17 déc.

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI 18 du courant, il sera vendu d'ordre des syndics de Gottschalk, Heimers & Co. une réclamation de $235 98 contre H. W. Pulfrey, payable en travaux à faire dans cet établissement. Conditions, comptant.
16 déc.—2t.

PAR H. J. DOMINGON.

(*Chez lequel se trouve déposé l'inventaire de l'établissement.*)

LE 27 DÉCEMBRE prochain, il sera vendu à la bourse de l'après-midi, à 4 heures précises, pour dissolution de société, la FABRIQUE DE TABAC ET DE CHOCOLAT ayant appartenu ci-devant à feu J. Quessart, et située *rue St. Anne No. 57.*

Cet établissement est trop connu pour avoir besoin de grands détails, on se bornera à dire que les derniers propriétaires ont remis à neuf tous les ustensiles de ces fabriques qui avaient besoin de réparations, consistant principalement en *MOULINS* à tabac avec leurs pilons, 1 *BLUTEAU* garni de ses trois cylindres, un autre neuf garni aussi de ses cylindres, plusieurs tamis, cinq trieurs dont deux tout neufs, arrivant de France, ainsi que deux tamis très-fins, articles impossible à se procurer dans ce pays; quantité de *jarres, boucaults, bâtils, coffres-boissiers*, enfin toutes espèces d'ustensiles convenables aux dites fabriques beaucoup trop longs à détailler ici.

DE PLUS—UN MOULIN EN FER à cylindre, posé sur un four, sert pour faire le chocolat, un autre fourneau pour préparer le cacao. Les magasins sont en ce moment bien approvisionnés de tabac de la meilleure qualité, en poudre, en carottes et en cigares : en chocolat, beurre de cacao &c. remède véritable du Dr. LEROY, reçu de France de chez Mr. Conte.

TERMES :—6, 12 & 18 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs.

Et le 30 du même mois, il sera aussi offert en vente aux mêmes termes et conditions :

1o. Le service pour l'espace d'une année du nègre nommé Benjamin, fabricant de tabac et de chocolat du dit établissement. Il est élève de feu Mr. Quessart, et s'occupe depuis vingt ans des travaux du magasin.

2o. Le nègre Uana, surnommé John, âgé de 34 ans un peu tonnelier, employé aux travaux du magasin depuis onze mois.

3o. Chery, nègre créole âgé de 18 ans, bon domestique, cigarrier et un peu cuisinier. Tous garantis des vices et